



UNIWAX

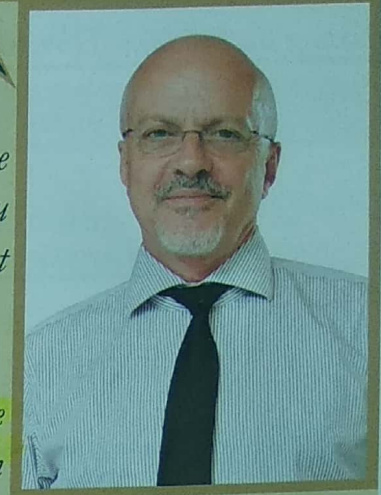
RAPPORT ANNUEL 2018



Message du Président Directeur Général

Mesdames et Messieurs, Chers Actionnaires,

L'année 2018 s'est achevée pour Uniwax avec une performance moyenne, traduite par une hausse de 4,6 % du résultat net, quelque peu en deçà de nos prévisions, le démarrage de certains investissements ayant dû être reporté.



Heureusement, la plupart de ces investissements de capacité ou de diversification prévus dans notre plan d'investissements commencé en 2015 sont achevés depuis quelques semaines, ce qui va nous permettre d'afficher à nouveau un niveau de croissance plus important.

Celles et ceux qui auront l'occasion de visiter prochainement notre usine, pourront y constater la mutation technologique et organisationnelle en cours, avec l'utilisation des toutes dernières technologies industrielles textiles.

Mesdames et Messieurs, Chers Actionnaires, comme vous avez certainement pu le constater ces dernières semaines, notre promesse de développement par l'innovation s'est bel et bien concrétisée à deux reprises en ce début d'année 2019, avec le lancement du pagne à la demande, offrant aux consommateurs la possibilité de composer eux-mêmes leur pagne, et la collaboration avec une des plus prestigieuses maisons de haute couture de la planète, la Maison Christian Dior, faisant ainsi connaître notre marque à l'échelle mondiale.

Tout comme moi, vous ne douterez pas que ces derniers développements ne pourront que contribuer à une amélioration conséquente et durable de nos performances dans les années à venir, consolidant ainsi votre fidélité à notre entreprise.

Jean Louis Menudier

SOMMAIRE

<u>Message du Président Directeur Général</u>	P. 3
<u>Organisation de la Compagnie</u>	P. 5
<u>Rapport de gestion du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale Ordinaire</u>	P. 6
<u>Bilan des activités</u>	P. 7-14
<u>Texte des résolutions</u>	P. 15-17
<u>Rapport Général des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels</u>	P. 18-24
<u>Rapport Spécial des Commissaires aux Comptes sur les Conventions Réglementées</u>	P. 25-29
<u>Résultats Financiers</u>	P. 30 - 33

ORGANISATION DE LA COMPAGNIE

REPARTITION DU CAPITAL

ACTIONNARIAT	NOMBRE D'ACTIONS	VALEUR (F CFA)	%
FRAGECI	14.632.275	2.926.455.000	70,5
B.R.V.M. (au porteur)	5.750.000	1.150.000.000	27,7
CFCI	262.500	52.500.000	1,3
Vlisco B.V	105.225	21.045.000	0,5
TOTAL	20.750.000	4.150.000.000	100

CONSEIL D'ADMINISTRATION

J.L. MENUDIER	Président
E. LOKO	Administrateur
J. AMEMATEKPO	Administrateur
CAISSE NATIONALE DE PREVOYANCE SOCIALE	Administrateur
CFCI	Administrateur
VLISCO BV	Administrateur
FRAGECI	Administrateur

DIRECTION

J.L. MENUDIER	Président Directeur Général
---------------	-----------------------------

COMMISSAIRES AUX COMPTES

Cabinet ERNST & YOUNG	Cabinet KPMG
-----------------------	--------------

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Mesdames, Messieurs

Votre conseil vous a réunis ce jour en assemblée générale ordinaire conformément à la loi et à l'article 28 des statuts afin de vous rendre compte de l'activité de la société au cours de l'exercice social clos le 31 décembre 2018, puis soumettre à votre approbation les comptes et la proposition d'affectation des résultats de l'exercice 2018.

Ces comptes ont été établis conformément au SYSCOHADA révisé, entré en vigueur depuis le 1er janvier 2018.



BILAN DES ACTIVITES

Les ventes de l'exercice sont en hausse de 3,5% par rapport à celles de 2017 et s'établissent à 38,3 milliards de francs CFA, pour une production ayant atteint 25,3 millions de yards au 31 décembre 2018, soit une hausse de 6% par rapport à l'année précédente.

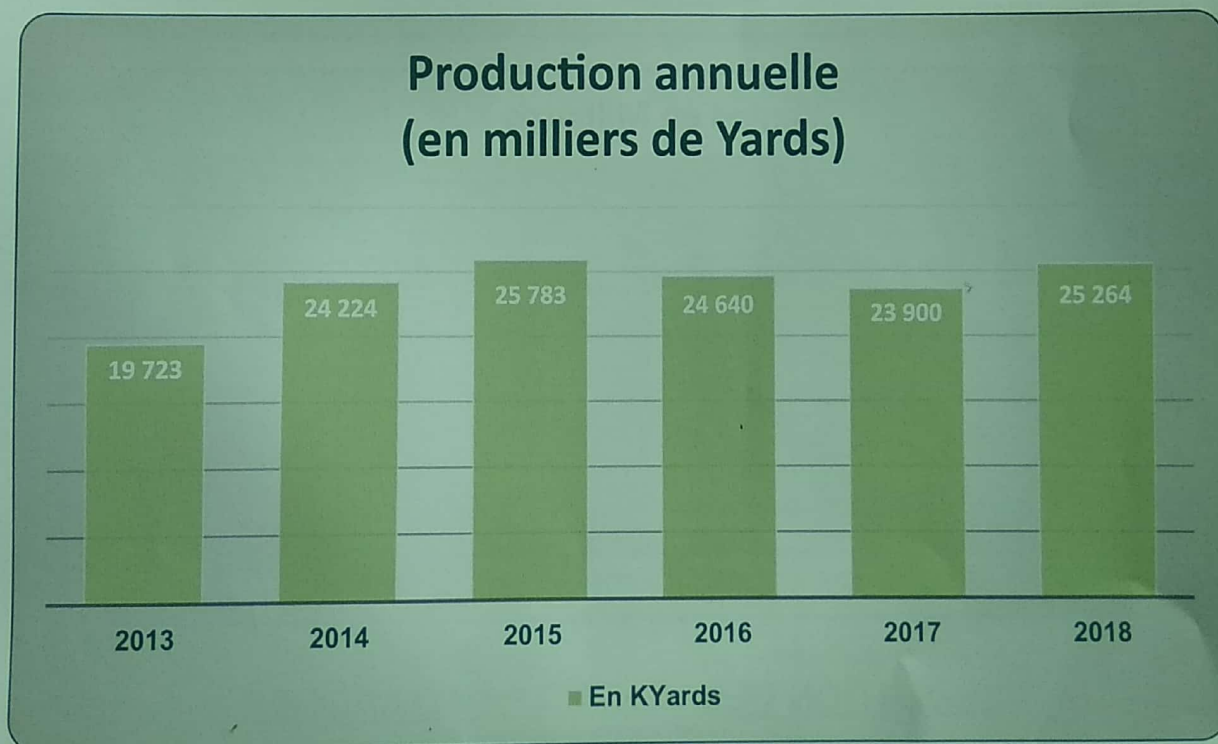
Le résultat brut des activités ordinaires atteint 5,5 milliards de francs CFA au 31 Décembre 2018 en hausse de 0,7% par rapport à l'exercice 2017.

Après prise en compte du résultat hors activités ordinaires et de l'impôt BIC, le résultat net de l'exercice 2018 s'établit à 4,198 milliards de francs CFA, en hausse de 4,6% par rapport à celui de l'exercice 2017.

EVOLUTION DE LA PRODUCTION

La production de l'exercice a progressé de 6 % par rapport à celle de l'exercice précédent. Elle s'établit à 25,3 millions de yards contre 23,9 millions de yards en 2017.

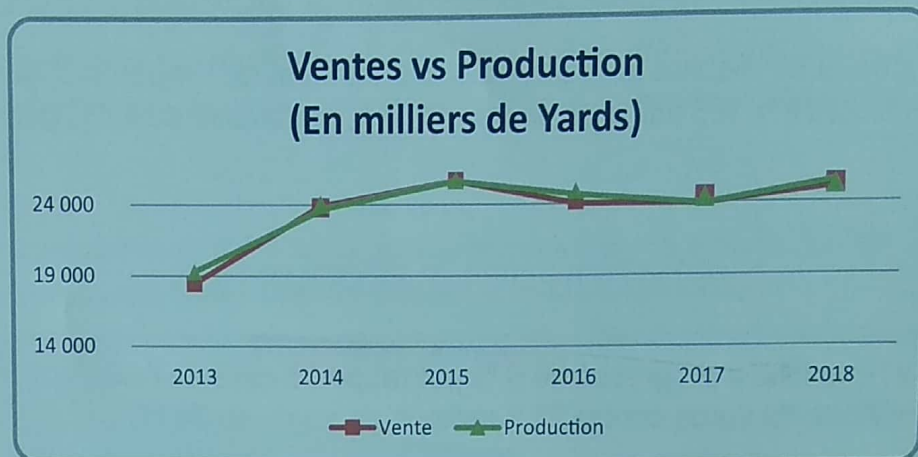
Cette performance est remarquable, étant donné que le principal investissement devant apporter de la croissance en volume ne sera totalement opérationnel qu'en juin 2019.



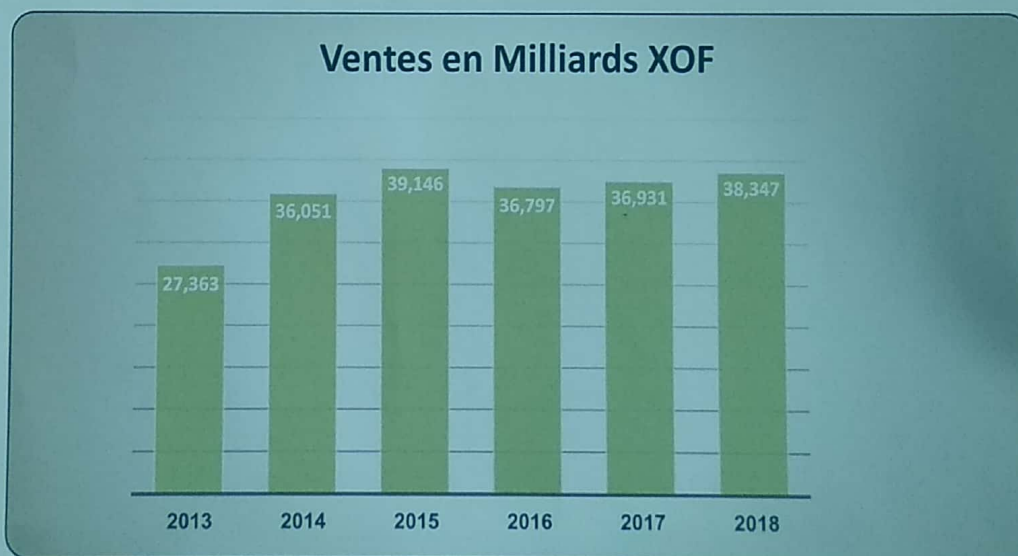
EVOLUTION DES VENTES

En volume, les ventes de produits finis atteignent 25 millions de yards au 31 décembre 2018, soit une hausse de 4,4% par rapport à l'exercice précédent.

Dans la lignée des exercices précédents, le ratio Ventes de produits finis / Production atteint 99% en 2018, en légère baisse par rapport à l'exercice précédent (100%).



Les ventes en valeur de produits fabriqués sont en hausse de 4 % (1,4 milliards de francs CFA) passant de 36,9 milliards de francs CFA au 31 décembre 2017 à 38,3 milliards de francs CFA au 31 décembre 2018.



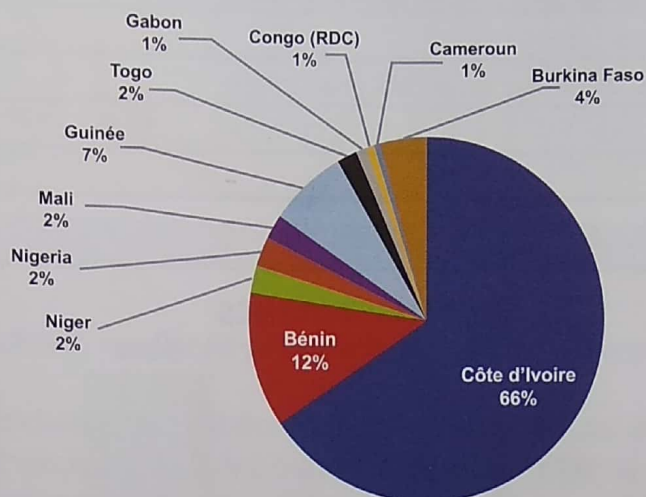
EVOLUTION DES VENTES PAR MARQUES

Les ventes de produits Woodin ont représenté environ 9 % des ventes en volume au 31 décembre 2018 soit un total de 2,2 millions de yards, restant stables par rapport à l'exercice précédent.

REPARTITION GEOGRAPHIQUE DES VENTES

La Côte d'Ivoire demeure notre marché principal et les ventes locales ont représenté 66% des ventes totales au 31 décembre 2018 contre 68 % au 31 décembre 2017. Les ventes à l'export enregistrent une progression de 14%, soit 1 million de yards pour s'établir à 8,6 millions de yards.

**Répartition géographique des ventes
(en volume)**



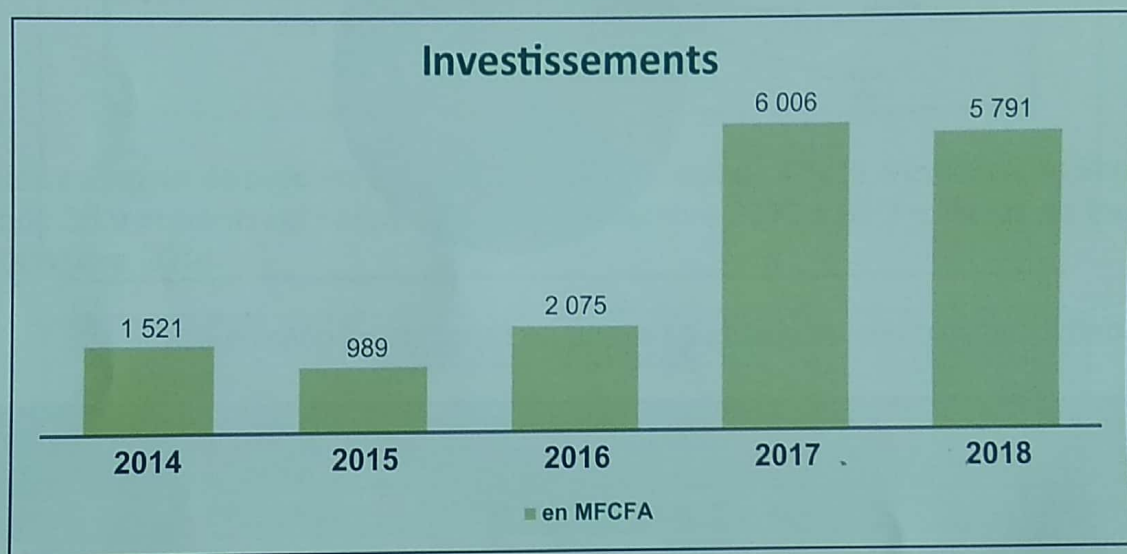
Dans le détail, les volumes de ventes à l'export se répartissent comme suit :

Répartition géographique des ventes (en yards)				
	2018	%	2017	%
Locales	16 429 065	66%	16 408 977	68%
Bénin	2 960 756	12%	2 399 133	10%
Guinée	1 794 426	7%	1 287 525	5%
Burkina Faso	1 050 936	4%	400 848	2%
Niger	624 648	2%	1 470 534	6%
Nigeria	606 516	2%	-	0%
Mali	528 912	2%	1 362 000	6%
Togo	413 526	2%	380 850	2%
Gabon	189 990	1%	125 076	1%
Cameroun	179 100	1%	107 652	0%
Congo (RDC)	143 310	1%	4 062	0%
France	31 520	0%	-	0%
Tchad	20 076	0%	-	0%
Congo	16 000	0%	10 800	0%
Répub. Centrafricaine	15 600	0%	-	0%
Autres	18 714	0%	3 352	0%
Export	8 594 030	34%	7 551 832	32%
Ventes totales	25 023 095	100%	23 960 809	100%

INVESTISSEMENTS

Notre plan d'investissements s'est poursuivi, principalement dans l'augmentation de la capacité de production qui sera portée à 40 millions de yards par an à partir du milieu de l'année 2019. Une nouvelle ligne de production destinée à la production du "Pagne à la demande" a également été installée, en vue du lancement de ce nouveau produit au début de l'année 2019. Enfin, une nouvelle machine d'impression permettant la réalisation de dessins nécessitant un haut degré de précision a également été installée et mise en production.

Investissements en millions de FCFA	
Constructions et renovations bâtiments	429
Investissements Industriels et autres outils de production	5 069
Autres investissements	293
Investissements	5 791



PERSONNEL

La masse salariale s'établit à 4,7 milliards de francs CFA en hausse de 2% par rapport au 31 décembre 2017.

L'effectif total de la société au 31 décembre 2018 était de 687 personnes réparties comme suit :

	décembre 2018	décembre 2017
Cadres	29	26
Agents de maîtrise	120	115
Employés et ouvriers	538	507
Total	687	648

COMPTE ET RESULTATS

• Chiffres d'affaires

Le chiffre d'affaires total hors taxes s'élève à 38,9 milliards de francs CFA, en hausse de 3,5% par rapport à l'exercice précédent.

Il se décompose comme suit :

	2018	2017
Ventes de marchandises et de produits fabriqués	38.365.575.194	36.930.710.831
Travaux, services rendus	332.217.561	325.880.027
Produits accessoires	279.454.878	410.707.050
Total	38.977.247.633	37.667.297.908

• Achats de marchandises, matières premières et autres charges d'exploitation

Les achats de marchandises, de matières premières, autres achats et charges d'exploitation (charges de personnel exclues) se sont élevés à 27,655 milliards de francs CFA en 2018, en hausse de 1,4 % par rapport à l'exercice précédent.

RESULTATS DE L'EXERCICE

Le résultat brut des activités ordinaires est en hausse de 0,7% à 5.479.819.720 Francs CFA contre 5.443.668.962 Francs CFA en 2017.

Le résultat hors activités ordinaires (H.A.O) s'établit à 900.000 FCFA en 2018.

Le résultat net de la période est en hausse de 4,6%, à 4.197.877.975 Francs CFA, après comptabilisation de l'impôt BIC de 1.282.841.745 Francs CFA.



EVOLUTION DE LA TRESORERIE

• **Encours de trésorerie**

Les encours de trésorerie sont passés de 2.142 millions au 31 décembre 2017 à 1.563 millions au 31 décembre 2018, soit une baisse de 579 millions de francs CFA.

• **Frais financiers**

Les frais financiers de l'exercice se sont élevés à 99 millions de francs CFA, en baisse de 55 millions de francs CFA par rapport à l'exercice précédent.

Ils comprennent :

- Les agios sur intérêts et découverts pour 33 millions de francs CFA contre 38 millions en 2017.
- Les pertes de change pour un montant de 66 millions de francs CFA en 2018 contre 115 millions en 2017.

• **Crédits de TVA à récupérer :**

Le solde des crédits de TVA non remboursés par l'Etat s'élève au 31 décembre 2018 à 1.280 millions de francs CFA, répartis comme suit :

- 92 millions pour la période d'avant 1999,
- 30 millions au titre de l'exercice 2008,
- 50 millions au titre de l'exercice 2015,
- 466 millions au titre de l'exercice 2017,
- 642 millions au titre de l'exercice 2018.

Les remboursements du crédit de TVA au cours de l'exercice s'élèvent à 193 millions.

Par ailleurs, la troisième échéance de 60 millions portant sur la titrisation du crédit 2005 à 2006 a été remboursée. Le solde du crédit titrisé à la fin de la période est de 60 millions.

PERSPECTIVES D'ACTIVITES

Notre plan stratégique, dont la mise en œuvre a commencé en 2015, étant presque entièrement réalisé, nous allons commencer à en récolter les fruits !

A partir de juin 2019, la capacité de production sera dorénavant d'environ 40 millions de yards par an, le niveau de qualité sera amélioré et les nouveaux produits réalisés grâce aux investissements de diversification seront lancés.

Tout cela contribuera à une amélioration substantielle des performances à partir de l'année 2019, pour se poursuivre au cours des années qui suivront.

AFFECTATION DES RESULTATS

Nous vous proposons d'affecter le bénéfice de l'exercice qui s'élève à quatre milliards cent quatre-vingt-dix-sept millions huit cent soixante-dix-sept mille neuf cent soixante-quinze (4.197.877.975) francs CFA ainsi qu'il suit :

- Bénéfice de l'exercice	: 4.197.877.975 F CFA
- Dividendes à distribuer	: - 4.191.500.000 F CFA
- Solde au compte réserve libre	6.377.975 F CFA

Ce qui représenterait un dividende brut par action de 202 F CFA.

Suite à cette affectation, le compte réserve légale sera entièrement doté à hauteur de 830.000.000 F CFA, le solde du compte report à nouveau sera à zéro et le compte réserve libre présentera un solde créditeur de 2.415.190.860 F CFA.

RENOUVELLEMENT DES ADMINISTRATEURS

Le mandat des administrateurs étant arrivé ce jour à expiration, la présente assemblée sera appelée à statuer sur le renouvellement des mandats des membres du conseil d'administration.

Il vous sera proposé de renouveler les mandats de :

Monsieur Jean Louis MENUDIER

Monsieur Eric LOKO

Monsieur Jacob AMEMATEKPO

La société Caisse Nationale de Prévoyance Sociale (CNPS)

La société VLISCO B.V.

La société FRAGECI

La société CFCI

Les mandats ainsi conférés arriveront à expiration le jour de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les résultats de l'exercice clos au 31 décembre 2019.

Nous vous prions de noter que les administrateurs ont décidé de renoncer à l'indemnité de fonction de l'exercice en cours.

REEMPLACEMENT D'UN COMMISSAIRE AUX COMPTES TITULAIRE ET D'UN COMMISSAIRE AUX COMPTES SUPPLEANT

Nous vous informons que le cabinet Ernst & Young et Monsieur Christian MARMIGNON, respectivement commissaire aux comptes titulaire et commissaire aux comptes suppléant ont démissionné de leurs mandats.

La démission du commissaire aux comptes titulaire sera effective à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

Nous vous proposons, en remplacement desdits mandats de nommer en qualité de commissaire aux comptes titulaire le cabinet PricewaterhouseCoopers et de commissaire aux comptes suppléant Monsieur Drissa KONE, pour la durée du mandat restant à courir de leur prédécesseur, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Nous pensons, Mesdames, Messieurs, vous avoir apporté les informations qui vous permettront d'approuver les résolutions qui vont être soumises au vote de la présente Assemblée et vous demandons de donner aux Administrateurs quitus de l'exécution de leur mandat pour l'exercice social clos le 31 décembre 2018.

Les activités et les résultats que nous vous avons présentés reposent sur la compétence et les efforts des membres du personnel auxquels nous adressons tous nos remerciements pour le dévouement dont ils font preuve dans l'exercice de leurs fonctions.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION



TEXTE DES RESOLUTIONS

1^{ère} RÉSOLUTION APPROBATION DES COMPTES

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration sur l'activité de la Société pendant l'exercice clos le 31 décembre 2018 et la lecture du rapport général des Commissaires aux Comptes sur les comptes de cet exercice, approuve les comptes et le bilan dudit exercice tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

2^e RÉSOLUTION APPROBATION DU RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

L'Assemblée Générale, après avoir entendu le rapport des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées aux articles 438 à 448 de l'Acte uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE, approuve les conventions qui y sont mentionnées.

3^e RÉSOLUTION AFFECTATION DES RÉSULTATS

L'Assemblée Générale des actionnaires décide d'affecter le bénéfice de l'exercice qui s'élève à quatre milliards cent quatre-vingt-dix-sept millions huit cent soixante-dix-sept mille neuf cent soixante-quinze (4.197.877.975) francs CFA ainsi qu'il suit :

- Bénéfice de l'exercice	: 4.197.877.975 F CFA
- Dividendes à distribuer	: - 4.191.500.000 F CFA
- Solde au compte réserve libre	6.377.975 F CFA

Suite à cette affectation, le compte réserve légale sera entièrement doté à hauteur de 830.000.000 F CFA, le solde du compte report à nouveau sera à zéro et le compte réserve libre présentera un solde créditeur de 2.415.190.860 F CFA.

4^e RÉSOLUTION QUITUS

L'Assemblée Générale des actionnaires donne, pour l'exercice écoulé, quitus de l'exécution de leur mandat, à tous les administrateurs et décharge aux commissaires aux comptes.

5^e RÉSOLUTION FIXATION DE L'INDEMNITÉ DE FONCTION DES ADMINISTRATEURS

L'Assemblée Générale décide de ne pas allouer d'indemnités de fonction aux administrateurs.

6^e RÉSOLUTION RENOUVELLEMENT DU MANDAT DES ADMINISTRATEURS

L'Assemblée Générale, constatant que les mandats d'administrateur de Messieurs MENUDIER, LOKO et AMEMATEKPO et des sociétés CAISSE NATIONALE DE PREVOYANCE SOCIALE (CNPS), FRAGECI, CFCI et VLISCO B.V. arrivent à expiration ce jour, renouvelle leur mandat pour une période d'un an, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice qui sera clos le 31 décembre 2019.

7^e RÉSOLUTION**REMPLACEMENT D'UN COMMISSAIRE AUX COMPTES TITULAIRE ET D'UN COMMISSAIRE AUX COMPTES SUPPLÉANT**

L'Assemblée Générale, constatant la démission du Cabinet ERNST & YOUNG et de Monsieur Christian MARMIGNON, de leur mandat respectif de commissaire aux comptes titulaire et de commissaire aux comptes suppléant, nomme en remplacement, le cabinet PRICEWATERHOUSECOOPERS en qualité de commissaire aux comptes titulaire et Monsieur Drissa KONE en qualité de commissaire aux comptes suppléant pour la durée du mandat restant à courir de leur prédécesseur, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

8^e RÉSOLUTION POUVOIRS

L'Assemblée Générale des actionnaires donne tous pouvoirs au porteur d'une copie, d'un original ou d'un extrait du procès-verbal des présentes en vue de l'accomplissement des formalités légales de publicité.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Les actionnaires ont le droit d'assister aux Assemblées Générales sur simple justification de leur identité dès lors que leurs titres sont libérés des versements exigibles et inscrits à leur nom depuis trois jours au moins avant la date de la réunion.

Tout actionnaire peut se faire représenter par un mandataire de son choix muni d'un pouvoir et peut exercer son droit de communication comme prévu aux articles 525 et suivants de l'Acte uniforme sur les sociétés commerciales.



ETATS FINANCIERS ANNUELS

KPMG Côte d'Ivoire
6^{ème} et 7^{ème} étages, Immeuble Woodin
Avenue Noguès, Plateau
01 BP 3172 Abidjan 01
S.A. au capital de FCFA 350.000.000
R.C. N° CI-ABJ-05-R-3968



Ernst & Young, S.A.
5, avenue Marchand
01 BP 2715 - Abidjan 01
S.A. au capital de FCFA 12.000.000
R.C.C.M. Abidjan 7118

UNIWAX, S.A.
Zone industrielle de Yopougon
01 BP 3394 Abidjan 01
Côte d'Ivoire

Le 3 juin 2019

Aux Actionnaires de UNIWAX, S.A.

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2018, sur :

- l'audit des états financiers annuels de la société UNIWAX, SA. tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- les vérifications spécifiques et les autres informations prévues par la loi.

I. Audit des états financiers annuels

Opinion favorable sans réserves

Nous avons effectué l'audit des états financiers annuels ci-joints de la société UNIWAX, S.A., comprenant le bilan au 31 décembre 2018, le compte de résultat, le tableau de flux de trésorerie, ainsi que les notes annexes.

À notre avis, les états financiers annuels sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice conformément aux règles et méthodes comptables édictées par l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif au droit comptable et à l'information financière.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux dispositions du Règlement N°01/2017/CM/OHADA portant harmonisation des pratiques des professionnels de la comptabilité et de l'audit. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des états financiers annuels » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément au Code d'éthique et de déontologie des professionnels de la comptabilité et de l'audit édicté par le Règlement N°01/2017/CM/OHADA portant harmonisation des pratiques des professionnels de la comptabilité et de l'audit dans les pays membres de l'OHADA et les règles d'indépendance qui encadrent le commissariat aux comptes et nous avons satisfait aux autres responsabilités éthiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 39 des notes annexes aux états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2018 portant sur le changement de référentiel comptable.

Points clés de l'audit

Les points clés de l'audit sont les points qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants lors de l'audit des états financiers de la période en cours. Ces points ont été traités dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et lors de la formation de notre opinion sur ceux-ci. Nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces points.

Evaluation de la consommation des stocks de matières premières, en cours de production et de produits finis

Au 31 décembre 2018, les comptes enregistrent des stocks de matières premières, d'en-cours de production et de produits finis d'une valeur de FCFA 9.938 millions, soit 30% du total des actifs de la société.

En raison du caractère significatif de ces stocks de matières premières, d'en-cours de production et de produits finis pour l'activité de votre société, des risques d'erreurs associés aux jugements et estimations utilisés par la société pour la détermination des coûts de production par rapport aux standards de production, l'évaluation de la consommation des stocks de matières premières, des en-cours de production et des produits finis sur l'exercice 2018 a été considérée comme un point clé de l'audit. La note 6 décrit l'approche utilisée par la société pour apprécier l'évaluation de ces dites consommations.

Les diligences ci-après ont été mises en œuvre :

- Prise de connaissance et revue de la cohérence des standards de consommation fixés par UNIWAX, S.A. le cas échéant vérification de leur correcte application aux productions de l'exercice en effectuant le rapprochement des standards de consommation avec les consommations de matières premières enregistrées en charges ;
- Compréhension et appréciation de la pertinence de la méthodologie de répartition des frais généraux alloués aux coûts de production, évaluation et réalisation des tests de contrôles dans ce domaine.

Responsabilités du Conseil d'Administration relatives aux états financiers annuels

Les états financiers annuels ont été établis et arrêtés par le Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration est responsable de la préparation et de la présentation sincère des états financiers annuels conformément aux règles et méthodes comptables édictées par l'Acte uniforme de l'OHADA portant organisation et harmonisation des comptabilités des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'elle estime nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 39 des notes annexes aux états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2018 portant sur le changement de référentiel comptable.

Points clés de l'audit

Les points clés de l'audit sont les points qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants lors de l'audit des états financiers de la période en cours. Ces points ont été traités dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et lors de la formation de notre opinion sur ceux-ci. Nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces points.

Evaluation de la consommation des stocks de matières premières, en cours de production et de produits finis

Au 31 décembre 2018, les comptes enregistrent des stocks de matières premières, d'en-cours de production et de produits finis d'une valeur de FCFA 9.938 millions, soit 30% du total des actifs de la société.

En raison du caractère significatif de ces stocks de matières premières, d'en-cours de production et de produits finis pour l'activité de votre société, des risques d'erreurs associés aux jugements et estimations utilisés par la société pour la détermination des coûts de production par rapport aux standards de production, l'évaluation de la consommation des stocks de matières premières, des en-cours de production et des produits finis sur l'exercice 2018 a été considérée comme un point clé de l'audit. La note 6 décrit l'approche utilisée par la société pour apprécier l'évaluation de ces dites consommations.

Les diligences ci-après ont été mises en œuvre :

- Prise de connaissance et revue de la cohérence des standards de consommation fixés par UNIWAX, S.A. le cas échéant vérification de leur correcte application aux productions de l'exercice en effectuant le rapprochement des standards de consommation avec les consommations de matières premières enregistrées en charges ;
- Compréhension et appréciation de la pertinence de la méthodologie de répartition des frais généraux alloués aux coûts de production, évaluation et réalisation des tests de contrôles dans ce domaine.

Responsabilités du Conseil d'Administration relatives aux états financiers annuels

Les états financiers annuels ont été établis et arrêtés par le Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration est responsable de la préparation et de la présentation sincère des états financiers annuels conformément aux règles et méthodes comptables édictées par l'Acte uniforme de l'OHADA portant organisation et harmonisation des comptabilités des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'elle estime nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers annuels, il incombe au Conseil d'Administration d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la base de continuité d'exploitation, sauf si le Conseil d'Administration a l'intention de mettre la société en liquidation ou de cesser ses activités ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste qui s'offre à elle.

Il incombe au Conseil d'Administration de surveiller le processus d'élaboration de l'information financière de la société.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des états financiers annuels

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport d'audit contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes « ISA » permettra de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou en cumulé, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Nos responsabilités pour l'audit des états financiers annuels sont décrites de façon plus détaillée dans l'annexe 1 du présent rapport.

II. Vérifications spécifiques prévues par la loi et autres informations

La responsabilité des autres informations incombe au Conseil d'Administration. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport de gestion et le projet de texte de résolutions.

Notre opinion sur les états financiers annuels ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

Dans le cadre de notre mandat de commissariat aux comptes, notre responsabilité est, d'une part, de faire les vérifications spécifiques prévues par la loi, et ce faisant, à vérifier la sincérité et la concordance avec les états financiers annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration, et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les états financiers annuels, et à vérifier, dans tous leurs aspects significatifs, le respect de certaines obligations légales et réglementaires. D'autre part, notre responsabilité consiste également à lire les autres informations et, par conséquent, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise lors de l'audit, ou encore si les autres informations semblent comporter une anomalie significative.

Si à la lumière des travaux que nous avons effectués lors de nos vérifications spécifiques ou sur les autres informations, nous concluons à la présence d'une anomalie significative, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

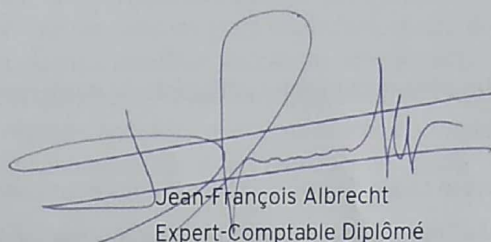
Les Commissaires aux Comptes

KPMG Côte d'Ivoire

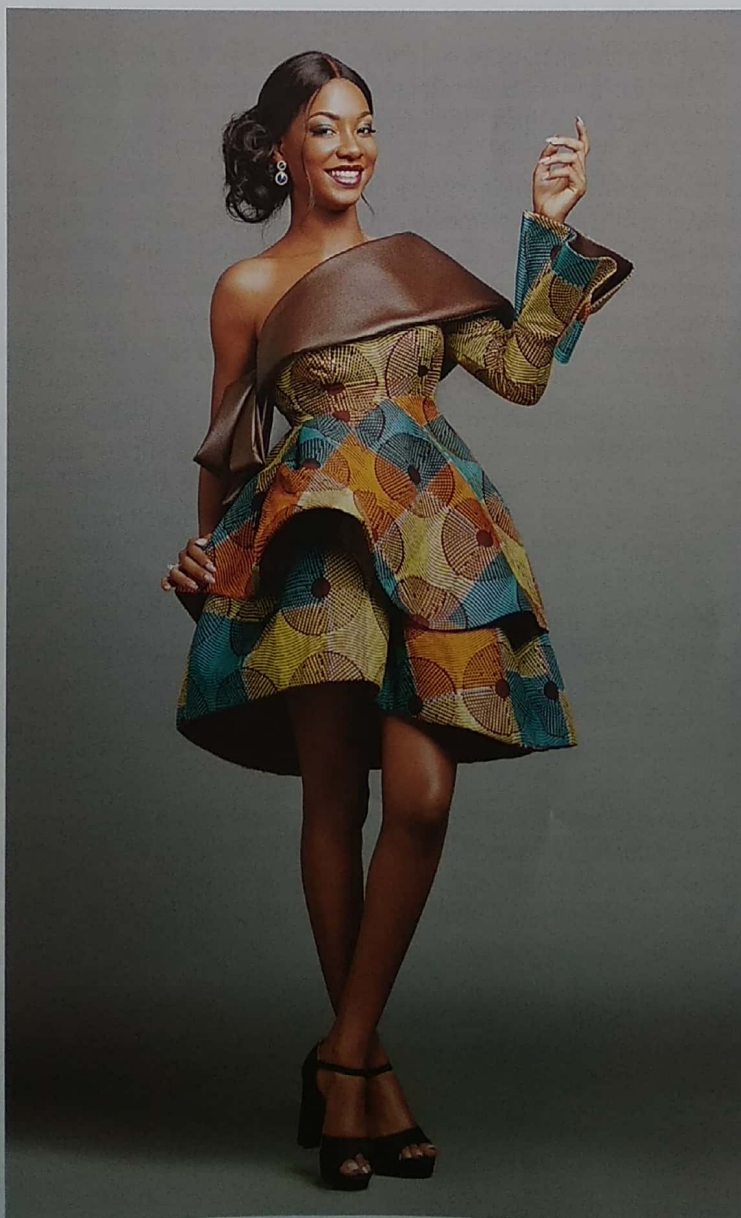
Ernst & Young, S.A.



Jean-Luc Ruelle
Expert-Comptable Diplômé
Associé



Jean-François Albrecht
Expert-Comptable Diplômé
Associé



Annexe 1 : Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des états financiers

Cette annexe fait partie intégrante de notre rapport de commissariat aux comptes.

Dans le cadre de nos diligences, nous nous conformons successivement :

- aux exigences des Normes Internationales d'Audit (ISA) et ;
- aux obligations spécifiques édictées par l'acte uniforme de l'OHADA relatif aux droits des sociétés commerciales et du GIE.

De manière plus détaillée,

- nous nous conformons aux règles d'éthique relatives à l'audit des états financiers annuels édictées par le Code d'éthique et de déontologie des experts-comptables de Côte d'Ivoire, ainsi qu'aux règles d'indépendance qui encadrent le commissariat aux comptes ;
- nous faisons preuve d'esprit critique qui implique d'être attentifs aux éléments probants qui contredisent d'autres éléments probants recueillis, aux informations qui remettent en cause la fiabilité de documents et de réponses apportées aux demandes de renseignements à utiliser en tant qu'éléments probants, aux situations qui peuvent révéler une fraude possible, aux circonstances qui suggèrent le besoin de mettre en œuvre des procédures d'audit en supplément de celles requises par les Normes ISA ;
- nous faisons preuve de jugement professionnel lors de la conduite de l'audit en particulier pour les décisions portant sur le caractère significatif et le risque d'audit, la nature, le calendrier et l'étendue des procédures d'audit à mettre en œuvre pour satisfaire les diligences requises par les normes ISA et pour recueillir des éléments probants, le fait de déterminer si des éléments probants suffisants et appropriés ont été recueillis, et si des travaux supplémentaires sont nécessaires pour atteindre les objectifs des normes ISA et, par voie de conséquence, les objectifs généraux de l'auditeur, l'évaluation des jugements de la direction portant sur le suivi du référentiel comptable applicable, le fondement des conclusions tirées des éléments probants recueillis, par exemple l'appréciation du caractère raisonnable des évaluations faites par la direction lors de l'établissement des états financiers ;
- nous préparons tout au long de l'audit une documentation qui fournisse une trace suffisante et appropriée des travaux, fondements de notre rapport d'audit et des éléments démontrant que l'audit a été planifié et réalisé selon les Normes ISA et dans le respect des exigences législatives et réglementaires applicables ;
- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des

éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- nous recueillons, le cas échéant, des éléments probants suffisants et appropriés concernant le respect des dispositions des textes législatifs et réglementaires dont il est admis qu'elles ont une incidence directe sur la détermination des données chiffrées significatives enregistrées et l'information fournie dans les états financiers, mettons en œuvre des procédures d'audit spécifiques visant à identifier les cas de non-respect d'autres textes législatifs et réglementaires qui peuvent avoir une incidence significative sur les états financiers, et apporter une réponse appropriée aux cas avérés ou suspectés de non-respect des textes législatifs et réglementaires identifiés au cours de l'audit
- nous fournissons également au Conseil d'Administration une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons, le cas échéant, toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir une incidence sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes. Parmi les points communiqués au Conseil d'Administration, nous déterminons quels ont été les plus importants lors de l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les points clés de l'audit. Nous décrivons ces points dans notre rapport, sauf si la loi ou la réglementation en empêchent la communication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer un point dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de ce point dépassent les avantages qu'elle aurait au regard de l'intérêt public ;
- nous prenons connaissance du contrôle interne de la société afin de définir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société. Lorsque des faiblesses significatives sont identifiées, nous les communiquons à la direction, le cas échéant, au Conseil d'Administration ;
- nous évaluons l'incidence sur l'audit des anomalies relevées et l'incidence sur les états financiers des anomalies non corrigées, s'il en existe. Nous les communiquons au niveau approprié de la direction, à moins que ceci ne lui soit interdit par la loi ou la réglementation ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- nous identifions les relations et des transactions avec les parties liées, que le référentiel comptable applicable établisse ou non des règles en la matière, pour être en mesure de

relever des facteurs de risque de fraudes, s'il en existe, découlant de relations et de transactions avec les parties liées, qui sont pertinents pour l'identification et l'évaluation

des risques d'anomalies significatives provenant de fraudes, et conclure, sur la base des éléments probants recueillis, si les états financiers, pour autant qu'ils soient affectés par ces relations et ces transactions sont présentés sincèrement ou ne sont pas trompeurs. En outre, lorsque le référentiel comptable applicable contient des règles concernant les parties liées, nous recueillons les éléments probants suffisants et appropriés pour déterminer si les relations et les transactions avec les parties liées ont été correctement identifiées et comptabilisées dans les états financiers et si une information pertinente les concernant a été fournie dans ceux-ci ;

- nous recueillons les éléments probants suffisants et appropriés montrant que les événements survenus entre la date des états financiers et la date de notre rapport, nécessitant un ajustement des états financiers ou une information à fournir dans ceux-ci, ont fait l'objet d'un traitement approprié dans les états financiers conformément au référentiel comptable applicable ;
- nous concluons quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments recueillis jusqu'à la date de notre rapport ;
- nous obtenons des déclarations écrites de la Direction Générale et, le cas échéant, du Conseil d'Administration, confirmant que celle-ci considère avoir satisfait à ses responsabilités relatives à l'établissement des états financiers ainsi qu'à l'exhaustivité des informations qui nous ont été fournies. En outre, nous confortons d'autres éléments probants relatifs aux états financiers ou à des assertions spécifiques contenues dans ceux-ci au moyen de ces déclarations écrites si nous estimons nécessaire ou si celles-ci sont requises par d'autres normes ISA ;
- nous nous assurons, tout au long de l'audit, que l'égalité entre les associés est respectée, notamment que toutes les actions d'une même catégorie bénéficient des mêmes droits ;
- nous devons signaler à la plus prochaine Assemblée Générale, les irrégularités et les inexactitudes relevées lors de l'audit. En outre, nous devons signaler au ministère public les faits délictueux dont nous avons eu connaissance au cours l'audit, sans que notre responsabilité puisse être engagée par cette révélation ;
- nous avons l'obligation du respect du secret professionnel pour les faits, actes et renseignements dont nous avons eu connaissance.

ARTICLE 440 DU TRAITE DE L'OHADA



KPMG Côte d'Ivoire
6^{ème} et 7^{ème} étages, Immeuble Woodin
Avenue Noguès, Plateau
01 BP 3172 Abidjan 01
S.A. au capital de FCFA 350.000.000
R.C. N° CI-ABJ-05-R-3968



Ernst & Young, S.A.
01 BP 2715 - Abidjan 01
S.A. au capital de FCFA 12.000.000
R.C.C.M. Abidjan 7118

UNIWAX, S.A.
Zone industrielle de Yopougon
01 BP 3394 Abidjan 01
Côte d'Ivoire

Le 3 juin 2019

Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions réglementées et sur les rémunérations exceptionnelles et remboursements de frais de voyage au profit des membres du conseil d'administration

Exercice clos le 31 décembre 2018

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés et que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient selon les termes de l'article 440 relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes de la profession. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

1. Conventions soumises à l'approbation de l'assemblée générale

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article 440 de l'Acte uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE.

2. Conventions déjà approuvées par l'assemblée générale

Par ailleurs, en application de l'article 440 alinéa 7 de l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE, nous avons été informés de l'exécution des conventions suivantes, approuvées au cours d'exercices antérieurs.

2.1 Cocontractant : CFCL, S.A.

Administrateurs concernés : VLISCO B.V. et FRAGECI, S.A.

2.1.1. Convention d'assistance technique

Nature et objet : La société UNIWAX, S.A. apporte un appui technique à la société CFCL, S.A. dans l'exercice de son objet social dans les domaines suivants :

- suivi administratif, marketing, comptable et financier ;
- exploitation de services communs ;
- mise en œuvre de prestations spécifiques à la demande du bénéficiaire.

Modalités financières : La rémunération forfaitaire d'UNIWAX, S.A. est de FCFA 42 millions par an incluant une somme forfaitaire pour débours de FCFA 12 millions.

Au 31 décembre 2018, la rémunération d'UNIWAX, S.A. au titre de cette assistance technique s'élève à FCFA 42 Millions.

2.1.2 Convention d'assistance en management

Nature et objet : La société UNIWAX, S.A. apporte une assistance en matière de management à la société CFCL, S.A.

Modalités financières : La rémunération forfaitaire d'UNIWAX, S.A. est de FCFA 120 millions par an incluant une somme forfaitaire pour débours de FCFA 18 millions.

Au 31 décembre 2018, la rémunération d'UNIWAX, S.A. au titre de cette assistance technique s'élève à FCFA 138 millions.

2.1.3 Convention de compte courant financier

Nature et objet : La société UNIWAX S.A. accorde des prêts à CFCL, S.A. pour un montant maximal de FCFA 1,5 milliards rémunérés à un taux de 7%.

Modalités financières : Au 31 décembre 2018, le solde des avances consenties à CFCL, S.A. s'élève à FCFA 600 millions et les produits financiers facturés par UNIWAX, S.A. s'élèvent à FCFA 42,5 millions.

2.1.4 Convention de bail commercial

Nature et objet : La société UNIWAX, S.A. loue à CFCL, S.A. des locaux à usage de bureaux, d'entrepôt, de salle d'échantillon, de magasin, pour une superficie totale de 881 m², à son siège sis à Yopougon.

Modalités financières : Le bail est conclu pour une durée de 2 ans renouvelable à compter du 1er avril 2015. Le loyer mensuel s'élève à la somme de FCFA 4,5 millions.

Au 31 décembre 2018, le loyer facturé par UNIWAX, S.A. s'élève à FCFA 42 millions.

2.2 Cocontractant : FRAGECI, S.A.

Administrateur concerné : VLISCO B.V.

Convention d'assistance technique

Nature et objet : La société UNIWAX, S.A. apporte un appui technique à la société FRAGECI, S.A. dans l'exercice de son objet social dans les domaines suivants :

- suivi administratif, marketing, comptable et financier ;
- exploitation de services communs ;
- mise en œuvre de prestations spécifiques à la demande du bénéficiaire.

Cette convention d'assistance technique a été signée le 27 septembre 2015 pour une durée indéterminée avec une clause de résiliation libre. Elle est rémunérée forfaitairement à l'année à hauteur de FCFA 12 millions.

Modalités financières : Au 31 décembre 2018, la rémunération d'UNIWAX, S.A. au titre de cette assistance technique s'élève à FCFA 12 millions.

2.3 Cocontractant : NEDERTEX, S.A.

Administrateurs concernés : VLISCO B.V. et FRAGECI, S.A.

2.3.1. Convention de compte courant financier

Nature et objet : Convention de compte courant financier conclue le 30 janvier 2002 entre NEDERTEX, S.A. et votre société, d'un montant maximal de FCFA 5 milliards et porté à FCFA 5,5 milliards par avenant du 27 septembre 2013.

Modalités financières : Les fonds prêtés à votre société par NEDERTEX, S.A. sont productifs d'intérêts au taux de 7 % l'an.

Au 31 décembre 2018, UNIWAX, S.A. n'a supporté aucune charge au titre de cette convention.

2.3.2. Convention d'assistance administrative

Nature et objet : La société UNIWAX, S.A. apporte un appui technique à la société NEDERTEX, S.A. dans l'exercice de son objet social dans les domaines suivants :

- suivi administratif, marketing, comptable et financier ;

- exploitation de services communs ;
- mise en œuvre de prestations spécifiques à la demande du bénéficiaire.

Modalités financières : Cette convention est rémunérée forfaitairement à l'année à hauteur de FCFA 10 millions.

Au 31 décembre 2018, la rémunération d'UNIWAX, S.A. au titre de cette assistance technique s'élève à FCFA 10 millions.

2.4 Cocontractant : VLISCO B.V.

Dirigeant concerné : VLISCO B.V

2.4.1 Convention de mise à disposition de dessins

Nature et objet : La société VLISCO B.V met à la disposition d'UNIWAX, S.A. des dessins rémunérés à 0,05 Florin Hollandais soit 0,023 Euros par mètre fabriqué.

Modalités financières : Au 31 décembre 2018, UNIWAX, S.A. n'a supporté aucune charge au titre de cette convention.

2.4.2 Convention d'assistance technique

Nature et objet : La société VLISCO B.V apporte un appui technique à la société UNIWAX S.A. calculée sur la production vendue rémunéré à un taux de 1,5%.

Modalités financières : Au 31 décembre 2018, les charges supportées par UNIWAX S.A au titre de cette convention s'élèvent à FCFA 559,6 millions.

2.4.3 Convention d'assistance en matière d'approvisionnement

Nature et objet : La société VLISCO B.V apporte un appui en matière d'approvisionnement à la société UNIWAX S.A. rémunéré sous forme d'une redevance de 1,5% calculée sur la production vendue.

L'avenant du 10 janvier 2006 a suspendu l'effet de cette convention à compter du 1er janvier 2006.

Modalités financières : Au 31 décembre 2018, UNIWAX S.A. n'a supporté aucune charge au titre de cette convention.

2.5 Cocontractant : JOHN WALKDEN & COMPAGNIE

Administrateur concerné : VLISCO B.V

Convention d'assistance logistique

- Nature et objet : Convention d'assistance logistique à UNIWAX S.A dans le cadre de ses commandes d'écru auprès de la société CBT rémunérée au taux de 3%.
- Modalités financières : Au 31 décembre 2018, cette convention qui n'a pas été appliquée n'a donné lieu à aucune charge.

2.6 Cocontractant : Monsieur Jean-Louis Menudier

Dirigeant concerné : Jean-Louis Menudier

Convention de rémunération

- Nature et objet : Convention de rémunération entre votre société et Monsieur Jean-Louis Menudier, en sa qualité de Président Directeur Général.

3. Rémunérations exceptionnelles visées par l'article 432 de l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE

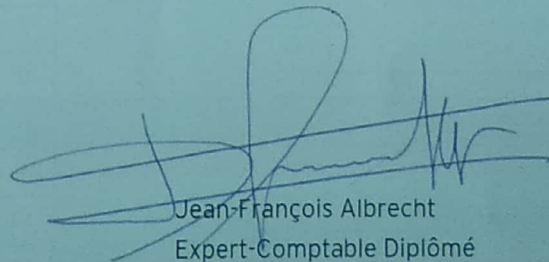
Nous vous informons, par ailleurs, que nous avons eu connaissance que le montant global des rémunérations exceptionnelles et frais de voyage au profit des administrateurs de UNIWAX, S.A. et susceptible d'entrer dans le cadre des dispositions visées à l'article 432 de l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE, s'élève à FCFA 7 658 000 au titre de l'exercice 2018.

Les Commissaires aux Comptes
KPMG Côte d'Ivoire

Ernst & Young, S.A.



Jean-Luc Ruelle
Expert-Comptable Diplômé
Associé



Jean-François Albrecht
Expert-Comptable Diplômé
Associé

ETATS FINANCIERS

Dénomination sociale de l'entité : **UNIWAX** Sigle usuel : **UWX**
 Adresse : **01, BP 3994 ABIDJAN 01**
 N° de compte contribuable (NCC) : **5013197 D** Exercice clos le : **31/12/2018** Durée (en mois) : **12**
 N° de télédéclarant (NTD) : **2053840174559**

BILAN

REF	ACTIF	NOTE	EXERCICE au 31/12/ N			EXERCICE AU 31/12/N-1
			BRUT	AMORT et DEPREC.	NET	NET
AD	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	3	413 909 597	271 292 331	142 617 266	134 162 996
AE	Frais de développement et de prospection					
AF	Brevets, licences, logiciels, et droits similaires		313 909 597	271 292 331	42 617 266	34 162 996
AG	Fonds commercial et droit au bail		100 000 000		100 000 000	100 000 000
AH	Autres immobilisations incorporelles					
AI	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	3	30 189 481 462	13 626 436 918	16 563 044 544	12 400 601 178
AJ	Terrains (1) dont Placement Net:		25 266 750		25 266 750	25 266 750
AK	Bâtiments (1) dont Placement Net:		4 151 031 206	3 146 873 900	1 004 157 306	967 223 113
AL	Aménagements, agencements et installations		913 746 350	365 462 602	548 283 748	111 813 195
AM	Matériel, mobilier et actifs biologiques		24 540 671 011	9 720 772 515	14 819 898 496	11 114 734 661
AN	Matériel de transport		558 766 145	393 327 901	165 438 244	181 563 459
AP	AVANCES ET ACOMPTES VERSES SUR IMMOBILISATIONS		9 553 447	9 553 447		
AQ	IMMOBILISATIONS FINANCIERES	4	1 210 649 540	1 097 440 000	113 209 540	173 209 540
AR	Titres de participation		1 097 460 000	1 097 440 000	20 000	20 000
AS	Autres immobilisations financières		113 189 540		113 189 540	173 189 540
AZ	TOTAL ACTIF IMMOBILISE		31 823 594 046	15 004 722 696	16 818 871 350	12 707 973 714
BA	ACTIF CIRCULANT HAO	5				
BB	STOCKS ET ENCOURS	6	9 970 643 619	33 113 193	9 937 530 426	9 504 537 574
BG	CREANCES ET EMPLOIS ASSIMILES		7 459 863 138	343 363 023	7 116 500 115	7 939 689 859
BH	Fournisseurs avances versées	17	132 460 480		132 460 480	30 135 023
BI	Clients	7	5 437 935 272	177 985 694	5 259 949 578	5 912 150 392
BJ	Autres créances	8	1 889 467 386	165 377 329	1 724 090 057	1 997 404 444
BK	TOTAL ACTIF CIRCULANT		17 430 506 757	376 476 216	17 054 030 541	17 444 227 433
BQ	Titres de placement	9	90 350 464		90 350 464	1 084 342 526
BR	Valeurs à encaisser	10	583 456 365		583 456 365	472 312 059
BS	Banques, chèques postaux, caisse et assimilés	11	889 566 791		889 566 791	585 737 546
BT	TOTAL TRESORERIE-ACTIF		1 563 373 620		1 563 373 620	2 142 392 131
BU	Ecart de conversion-Actif	12				
BZ	TOTAL GENERAL		50 817 474 423	15 381 198 912	35 436 275 511	32 294 593 278

ETATS FINANCIERS

Dénomination sociale de l'entité : **UNIWAX**
 Adresse : **01, BP 3994 ABIDJAN 01**
 N° de compte contribuable (NCC) : **5013197 D** Exercice clos le : **31/12/2018** Sigle usuel : **UWX**
 N° de télédéclarant (NTD) : **2053840174559** Durée (en mois) : **12**

BILAN

REF	PASSIF	NOTE	EXERCICE AU 31/12/N	EXERCICE AU 31/12/N-1
			NET	NET
CA	Capital			
CB	Apporteurs capital non appelé (-)	13	4 150 000 000	4 150 000 000
CD	Primes liées au capital social	13		
CE	Ecart de réévaluation	14	10 817 156 576	10 817 156 576
CF	Réserves indisponibles			
CG	Réserves libres	14	830 000 000	830 000 000
CH	Report à nouveau (+ ou -)	14	2 408 812 885	2 399 748 828
CJ	Résultat net de l'exercice (bénéfice + ou perte -)	14		
CL	Subventions d'investissement		4 197 877 975	4 013 814 057
CM	Provisions réglementées	15		
CP	TOTAL CAPITAUX PROPRES ET RESSOURCES ASSIMILEES	15	22 403 847 436	22 210 719 461
DA	Emprunts et dettes financières diverses	16	575 293 241	575 293 241
DB	Dettes de location-acquisition	16		
DC	Provisions pour risques et charges	16	653 018 209	1 342 731 642
DD	TOTAL DETTES FINANCIERES ET RESSOURCES ASSIMILEES		1 228 311 450	1 918 024 883
DF	TOTAL RESSOURCES STABLES		23 632 158 886	24 128 744 344
DH	Dettes circulantes HAO	5	-1 534 667	-1 534 667
DI	Clients, avances reçues	7	647 066 888	358 763 629
DJ	Fournisseurs d'exploitation	17	9 251 029 650	5 651 428 043
DK	Dettes fiscales et sociales	18	1 890 682 146	2 076 498 994
DM	Autres dettes	19	16 872 606	12 056 397
DN	Provisions pour risques et charges à court terme	19		
DP	TOTAL PASSIF CIRCULANT		11 804 116 623	8 097 212 396
DQ	Banques, crédits d'escompte	20		
DR	Banques, établissements financiers et crédits de trésorerie	20	2	68 636 538
DT	TOTAL TRESORERIE-PASSIF		2	68 636 538
DV	Ecart de conversion-Passif	12		
DZ	TOTAL GENERAL		35 436 275 511	32 294 593 278

ETATS FINANCIERS

Dénomination sociale de l'entité :

UNIWAX

Adresse :

01, BP 3994 ABIDJAN 01

N° de compte contribuable (NCC) :

2053840174559

Exercice clos le :

31/12/2018

Sigle usuel :

UWX

Durée (en mois) :

12

N° de télédéclarant (NTD) :

COMPTE DE RESULTAT

COMPTE DE RESULTAT

REF	LIBELLES	(2)	NOTE	EXERCICE AU 31/12/N	EXERCICE AU 31/12/N-1	
				NET (1)	NET (1)	
				18 926 699	75 290 971	
TA	Ventes de marchandises	A	+	21		
RA	Achats de marchandises		-	22		
RB	Variation de stocks de marchandises		-/+	6		
				18 926 699	75 290 971	
XA	MARGE COMMERCIALE (Somme TA à RB)					
TB	Ventes de produits fabriqués	B	+	21	38 346 648 495	36 930 710 831
TC	Travaux, services vendus	C	+	21	332 217 561	325 880 027
TD	Produits accessoires	D	+	21	279 454 878	335 416 079
				38 977 247 633	37 667 297 908	
XB	CHIFFRE D'AFFAIRES (A + B + C + D)					
				-5 874 479	-548 827 909	
TE	Production stockée (ou déstockage)		-/+	6		
TF	Production immobilisée		+	21		
TG	Subventions d'exploitation		+	21		
TH	Autres produits		+	21	378 139 108	1 947 050 921
TI	Transferts de charges d'exploitation		+	12		
RC	Achats de matières premières et fournitures liées		-	22	-20 608 842 800	-18 352 744 777
RD	Variation de stocks de matières premières et fournitures liées		-/+	6	-42 093 296	-250 237 164
RE	Autres achats		-	22	-3 507 787 031	-3 987 922 355
RF	Variation de stocks d'autres approvisionnements		-/+	6	484 068 370	582 133 113
RG	Transports		-	23	-172 291 945	-206 574 665
RH	Services extérieurs		-	24	-3 232 827 901	-2 952 185 578
RI	Impôts et taxes		-	25	-511 783 454	-592 221 115
RJ	Autres charges		-	26	-63 149 521	-1 515 149 655
XC	VALEUR AJOUTEE (XB +RA+RB) + (somme TE à RJ)				11 694 804 684	11 790 618 724
RK	Charges de personnel		-	27	-5 250 492 261	-5 187 296 785
XD	EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION (XC+RK)			28	6 444 312 423	6 603 321 939
TJ	Reprises d'amortissements, provisions et dépréciations		+	28	1 327 539 180	
RL	Dotations aux amortissements, aux provisions et dépréciations		-		-2 260 545 183	-1 168 498 414
XE	RESULTAT D'EXPLOITATION (XD+TJ+ RL)				5 511 306 420	5 434 823 525
TK	Revenus financiers et assimilés		+	29	67 452 879	162 567 698
TL	Reprises de provisions et dépréciations financières		+	28		
TM	Transferts de charges financières		+	12		
RM	Frais financiers et charges assimilées		-	29	-98 939 579	-153 722 261
RN	Dotations aux provisions et aux dépréciations financières		-			
XF	RESULTAT FINANCIER (somme TK à RN)				-31 486 700	8 845 437
XG	RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES (XE+XF)				5 479 819 720	5 443 668 962
TN	Produits des cessions d'immobilisations		+		900 000	5 600 000
TO	Autres Produits HAO		+	30		
RO	Valeurs comptables des cessions d'immobilisations		-			-316 788
RP	Autres Charges HAO		-	30		
XH	RESULTAT HORS ACTIVITES ORDINAIRES (somme TN à RP)				900 000	5 283 212
RQ	Participation des travailleurs		-	30		
RS	Impôts sur le résultat		-		-1 282 841 745	-1 435 138 117
XI	RESULTAT NET (XG+XH+RQ+RS)				4 197 877 975	4 013 814 057

(1): Les montants seront précédés de signes (+) ou (-) en fonction de leurs soldes dans la balance générale:
(+/-) : Solde débiteur "(-)", solde créditeur "(+)"

(2): Les signes de cette colonne sont indicateurs du sens structurel des soldes, ils ne jouent pas le rôle de signes opérateurs.

ETATS FINANCIERS

Dénomination sociale de l'entité : **UNIWAX**
 Adresse : **01, BP 3994 ABIDJAN 01**
 N° de compte contribuable (NCC) : **5013197 D** Exercice clos le : **31/12/2018** Sigle usuel : **UWX**
 N° de télédéclarant (NTD) : **2053840174559** Durée (en mois) : **12**

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

REF	LIBELLES	NOTE	EXERCICE N	EXERCICE N-1
ZA	Trésorerie nette au 1er janvier (Trésorerie actif N-1 - Trésorerie passif N-1)	A	2 073 755 593	5 392 280 663
	Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles			
FA	Capacité d'Autofinancement Globale (CAFG)			
FB	- Variation d'actif circulant HAO (1)		5 129 983 978	5 222 572 734
FC	- Variation des stocks			
FD	- Variation des créances		-432 992 852	15 497 249
FE	+ Variation du passif circulant (1)		823 189 744	-1 041 508 053
	Variation du BF lié aux activités opérationnelles		3 703 796 014	2 432 363 177
	FB+FC+FD+FE : 4 093 992 906 1 406 352 373			
ZB	Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles (Somme FA à FE)	B	9 223 976 884	6 628 925 107
	Flux de trésorerie provenant des activités d'investissements			
FF	- Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations incorporelles		-46 468 271	
FG	- Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles		-5 744 040 588	-6 004 805 307
FH	- Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations financières			-1 200 000
FI	+ Encaissements liés aux cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		900 000	5 600 000
FJ	+ Encaissements liés aux cessions d'immobilisations financières		60 000 000	60 000 000
ZC	Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement (somme FF à FJ)	C	-5 729 608 859	-5 940 405 307
	Flux de trésorerie provenant du financement par les capitaux propres			
FK	+ Augmentations de capital par apports nouveaux			
FL	+ Subventions d'investissement reçues			
FM	- Prélèvements sur le capital			
FN	- Dividendes versés		-4 004 750 000	-4 004 750 000
ZD	Flux de trésorerie provenant des capitaux propres (somme FK à FN)	D	-4 004 750 000	-4 004 750 000
	Trésorerie provenant du financement par les capitaux étrangers			
FO	+ Emprunts (2)			
FP	+ Autres dettes financières diverses (3)			
FQ	- Remboursements des emprunts et autres dettes financières			-2 294 870
ZE	Flux de trésorerie provenant des capitaux étrangers (somme FO à FQ)	E		-2 294 870
ZF	Flux de trésorerie provenant des activités de financement (D+E)	F	-4 004 750 000	-4 007 044 870
ZG	VARIATION DE LA TRÉSORERIE NETTE DE LA PÉRIODE (B+C+F)	G	-510 381 975	-3 318 525 070
ZH	Trésorerie nette au 31 Décembre (G+A)	H	1 563 373 618	2 073 755 593
	Contrôle : Trésorerie actif N - Trésorerie passif N 1 563 373 618			

(1) A l'exclusion des variations des créances et dettes liées aux activités d'investissement (variation des créances sur cession d'immobilisation et des dettes sur acquisition ou production d'immobilisation) et de financement (par exemple variation des créances sur subventions d'investissements reçues).

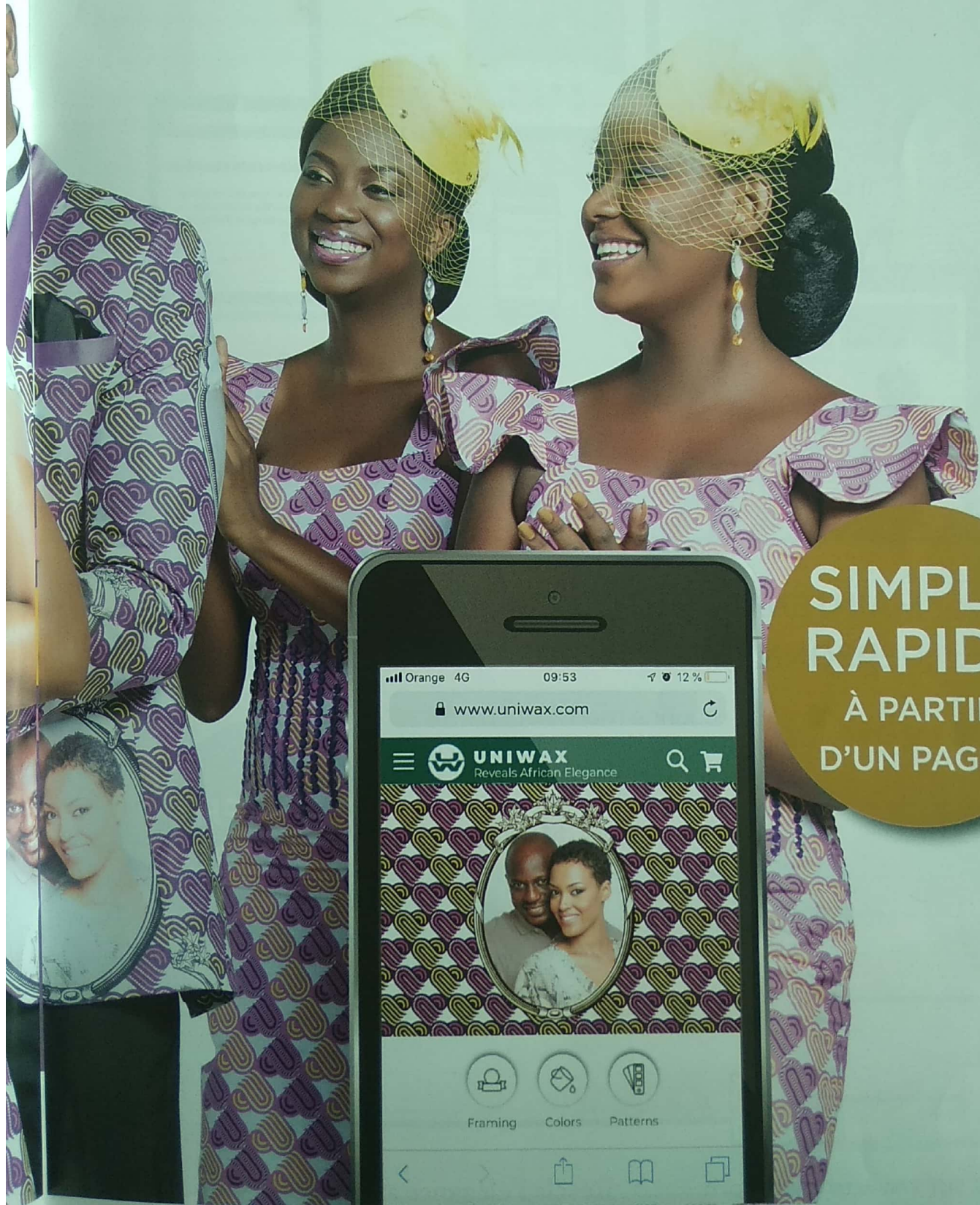
(2) Comptes 161, 162, 1661, 1662

(3) Comptes 16 sauf Comptes (161, 162, 1661, 1662) et comptes 18

PAGNE À LA DEMANDE



UN PAGNE UNIQUE POUR DES MOMENTS UNIQUES



**SIMPLE
RAPIDE**
À PARTIR
D'UN PAGNE

Notes :



Siège social: 01 BP 3994 Abidjan 01
Société Anonyme au capital de 4.150.000.000 FCFA
Tél.:(225) 23 53 53 54 / 23 53 54 54 - Fax :(225) 23 46 69 42